

▶▶▶ démocratie ◀◀◀

Fusion d'écoles Buclos - Grand Pré : Manque de concertation



Le projet de fusion des groupes scolaires Buclos - Grand Pré était à l'ordre du jour du conseil d'école du 20 mars 2008. Aucun représentant de la municipalité fraîchement élue n'était présent.

Rappelons que **c'est bien le maire qui formule une demande de fusion** de deux écoles auprès de l'Inspecteur d'Académie. C'est ce dernier qui prend la décision finale.

Laissés sans information à leurs interrogations, les parents délégués des fédérations de parents d'élèves des deux groupes scolaires sont enfin convoqués à un conseil d'école extraordinaire le 20 mai 2008. C'est lors de cette réunion que la décision de fusionner en septembre 2009 les groupes scolaires Buclos et Grand pré est annoncée aux parents.

Pour autant, aucune ébauche de projet, aucun scénario ne sont présentés, laissant planer le flou complet sur le dossier.

Une deuxième réunion est programmée mi-juin avec les parents délégués destinée à recueillir leurs attentes. Il est annoncé que le projet sera bouclé et présenté en septembre 2008.

Les parents délégués ont souhaité qu'une réunion publique puisse être organisée avec l'ensemble des parents concernés pour une concertation plus large que celle des seuls parents délégués. **Réunion que l'adjointe à l'éducation ne juge pas utile.**

Ils s'inquiètent de savoir si l'arrivée future d'enfants dans les logements des Sources, programme immobilier qui vient d'être mis en chantier dans le quartier, a été prise en compte.

Ils n'obtiennent que des réponses évasives.

Invités à "réfléchir" sur leurs besoins et attentes, les parents délégués réclament, sans succès, les plans des écoles. Interrogée par les élus de l'opposition à la séance du conseil municipal du 26 mai 2008, sur ce sujet, **l'adjointe à l'éducation répond** que les parents ne sont pas des architectes et **qu'elle ne voit pas en quoi ils devraient disposer de ces plans....**

Etrange conception de la concertation et de la démocratie que celle de l'équipe municipale actuelle...

Souvenez-vous...

Voici ce que nous écrivions, chiffres à l'appui, dans nos documents de campagne municipale en mars 2008 :

"L'impossibilité de s'installer sur Meylan pour les jeunes ménages génère un déséquilibre social et démographique, une baisse de la population, des suppressions de services publics et un avenir dépressif"

La fusion des écoles, au vu des effectifs dans chaque école, était prévisible et semble malheureusement inéluctable pour éviter des classes à

triple niveau.

Dans notre département de l'Isère, entre 1999 et 2006, 6096 élèves supplémentaires étaient scolarisés dans le premier degré.

A Meylan, sous le mandat de Madame Tardy, après la fermeture de **18 classes en 7 ans** aujourd'hui c'est **une école qui disparaît** faute d'avoir su mener une politique de logement pour tous, d'avoir su anticiper le vieillissement de la population.

C'est le prélude à d'autres fermetures (collège, crèche) !

Philippe Vauquois

Vigilance

Nous faisons le constat suivant : si la tendance n'est pas inversée, notre commune va disposer d'un patrimoine communal qui risque bien à l'avenir de n'être plus en phase avec les besoins de notre commune.

Ainsi cette fusion d'écoles libèrera des locaux. Quel sera le devenir de ces bâtiments communaux ? Assisterons-nous à la vente des locaux comme tant d'autres par le passé sur notre commune ?

Quant aux ATSEM (personnel municipal), que deviennent-elles dans cette fusion ?

A propos du service minimum d'accueil (SMA)

Meylan, comme quelques autres communes voisines (Biviers, Corenc) a choisi de mettre en place un service minimum d'accueil dans les écoles de la commune lors de la grève des enseignants le 15 mai 2008 mettant donc en pratique les recommandations du gouvernement Fillon avant même que ne soit présenté le projet de loi sur le SMA aux syndicats ...

Pourtant les parents s'étaient organisés et seule une poignée d'enfants a été accueillie par les animateurs engagés par la commune pour les garder.

Outre les questions juridiques (Qu'en est-il pour le personnel municipal qui encadre les enfants ? En cas d'accident, les

parents pourront-ils se retourner contre le maire ?), le projet de loi sur le service minimum d'accueil pourrait bien être anti-constitutionnel "parce qu'il remettrait en cause le droit de grève et qu'il porterait atteinte à la libre administration des collectivités locales".

A la FCPE, on déclare que ce n'est pas la réponse opportune. "Avec ce genre de projet de loi, on va générer des tensions entre les parents et les enseignants et entre les communes et les parents citoyens. Avertir les parents avant une grève, les enseignants le font traditionnellement."

Rappelons que les enseignants se mobilisent contre la suppression de 11 200 postes d'enseignants à la rentrée 2008 et plus largement contre la politique éducative du gouvernement Fillon.

Elections municipales de mars 2008



Les résultats ont donné 6 élus à la liste **"Réveillons l'avenir"**. Ces élus sont organisés en trois groupes : les Verts, le PS et MeyDIA.

Nos deux élus sont Monique Fraysse et Philippe Vauquois que vous pouvez contacter :

m.fraysse@meylan.fr

p.vauquois@meylan.fr

Tel : 06 82 40 51 68

